



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 5/001

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme de certification

Société Nationale de Certification et d'Homologation s.à r.l.
2a, Kalchesbrück
L-1852 Luxembourg

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17065 :2012**, la compétence pour effectuer la certification des produits référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **24 septembre 2023**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **24 septembre 2018**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004295